

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Ce rapport propose une analyse de l'activité du SNEP-FSU dans la période allant du congrès de Vogüé (mars 2014) à novembre 2016 (début de la préparation du congrès de la Grande Motte prévu en mars 2017).

Il n'est pas exhaustif mais rend compte de manière globale de la manière dont le SNEP-FSU a analysé le contexte et comment son activité syndicale a pu se déployer dans la période.

Fin mars et août 2014 : une accélération de la politique libérale qui n'est pas sans conséquences sur l'activité syndicale

Cela se concrétise par le choix de Manuel Valls au poste de 1er Ministre, le 31 mars 2014. Le choix des « frondeurs » du PS de quitter ce gouvernement en août de la même année et le refus d'EEVL de participer au nouveau gouvernement, confirment ce virage libéral assumé.

Si nous avons réussi à développer un dialogue positif dans l'éducation avec V. Peillon avant mars 2014 et obtenu des avancées notables (sport scolaire, nouveau socle de compétences, de connaissances « et de culture », place de l'EPS dans la loi de refondation de l'École...), il n'en sera pas de même avec la ministre nommée en août 2014, Najat Vallaud Belkacem, qui refuse de recevoir et d'entendre la SNEP-FSU, organisation largement représentative. Pour conduire ses réformes, elle s'appuie, de fait, sur des organisations très minoritaires !

Au plan Général

Aux plans économiques et sociaux, c'est donc une ligne libérale qui s'accroît dont la nomination d'E. Macron (issu de la haute finance) au ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique est un révélateur.

S'alignant sur le dogme de l'équilibre budgétaire (traités européens), une politique d'austérité a été mise en œuvre avec une volonté de maîtrise des dépenses publiques sans recherche véritable de nouvelles ressources, ce qui nécessiterait une réforme fiscale, un autre partage des richesses. Elle a conduit à une baisse des budgets (hors quelques secteurs jugés prioritaires comme l'éducation, la

police, la justice) et à des suppressions d'emplois. Le choix d'une politique de l'offre a amené le gouvernement à privilégier l'aide aux entreprises (CICE, Pacte de responsabilité et de solidarité), au détriment des salaires, de l'emploi, des protections sociales, des services publics. Cette politique, dénoncée par les forces syndicales progressistes, mais aussi par de nombreux rapports, a surtout renforcé les marges des grandes entreprises et les dividendes des actionnaires, sans réduire le chômage qui a continué d'augmenter.

Dans ce contexte, la fracture de la société s'amplifie avec une paupérisation grandissante d'une partie de la population et l'enrichissement de quelques-uns. Les difficultés sociales engendrées par la crise économique, génèrent mécontentements et déceptions, une crainte de plus en plus marquée en l'avenir, un doute profond en la capacité de faire autrement et en la crédibilité d'alternatives. Cela pèse lourdement sur notre modèle social et dans les consciences de nos concitoyens.

Dans cette logique visant à réduire un « coût » du travail jugé trop important (et sur pression du MEDEF), le gouvernement, s'est engagé dans une réforme du code du travail jugé « complexe et abscons ». La loi dite « El Khomri », a été construite sans le dialogue nécessaire avec les partenaires sociaux, alors même que le Président de la République devait en faire le cœur de son action. La philosophie de ce texte - adaptation du salariat à l'entreprise en lieu et place de la protection des salariés dans le monde du travail - ne pouvait, par le déséquilibre très fort qu'il installe entre patronat et salariat, être accueillie favorablement. L'article 2 avec l'inversion de la hiérarchie des normes plaçant l'entreprise comme lieu de négociations d'accords, réduit considérablement les possibilités d'in-

tervention et de protection des salariés à l'échelle d'une branche. Elle permet, par là-même, une forme de dumping social. Le mouvement social et syndical s'est fortement mobilisé en interprofessionnel (CGT-FSU-Solidaires-FO-organisations de jeunesse...) et a construit une forte mobilisation marquée par 14 journées « temps forts », avec un mandat pour l'abrogation du texte, mais aussi pour l'acquisition de nouveaux droits. La FSU et ses syndicats sont engagés dans ce mouvement, car la flexibilisation et la précarisation du marché du travail avec des négociations possibles sur la hauteur des salaires et le temps de travail peuvent avoir des répercussions dans la Fonction Publique dans un contexte de régionalisation ; le recul des droits dans le privé trouve toujours une déclinaison au sein de la Fonction Publique. Mais la faiblesse de la présence du secteur public dans les manifestations interroge tant sur la perception et l'analyse que font les agents de cette loi, que sur nos modes de construction des mobilisations.

Le contexte social, économique et l'attitude d'un gouvernement peu à l'écoute des aspirations de la population ont produit l'émergence de mouvements citoyens comme « nuits debout », avec la





volonté de se réappropriier les débats politiques et de formuler des alternatives. Des militants du SNEP-FSU et de la FSU ont contribué, par endroits, à cette réflexion au sein de groupes de travail.

Bien que le président de la République répète à l'envi que « ça va mieux », ces trois dernières années ont été marquées, en France comme en Europe, par la persistance de la crise économique. Au fil du quinquennat, elle est devenue protéiforme en se doublant d'une crise politique, morale, une perte de repères et de ce qui fait société. Sur le plan sociétal, par exemple, on observe la persistance d'une fronde contre le mariage pour tous qui avait donné lieu à de nombreuses manifestations. Dans les suites de la revue « Contre-Pied » Égalité de 2013, le SNEP-FSU avec la FSU s'est saisi de ces questions pour porter ses revendications pour l'égalité (le SNEP-FSU avait d'ailleurs contribué à l'élaboration des ABCD de l'égalité) et la mixité.

Attentats, crise des migrants, des éléments qui pèsent

Les multiples attentats perpétrés en France et dans le monde, au-delà de l'émotion légitime qu'ils ont suscitée, ont ajouté au malaise un sentiment de vulnérabilité et d'insécurité. C'est au moment de la conférence climat (COP21) pour une transition écologique d'importance qu'a eu lieu en janvier 2015 le premier attentat contre Charlie Hebdo. Pour répondre à la légitime inquiétude des français, le gouvernement a promulgué l'état d'urgence ; état d'urgence qui d'exceptionnel est devenu un état quasi permanent, prolongé depuis janvier 2015. La défense des libertés individuelles et collectives a été un axe de bataille de la FSU avec ses syndicats. Elle s'est adressée à plusieurs reprises au Premier ministre et a demandé que soit mis fin à l'état d'urgence, estimant que les réponses étaient possibles dans le cadre actuel de la législation. Les mesures sécuritaires prises ont été parfois sources de dérives avec des assignations à résidence de militants, des interdictions de rassemblement et de manifestations... sans que cela soit toujours justifié. La présence militaire et policière, si elle peut rassurer une partie de la population, maintient un climat anxieux alimenté par la classe politique, avec notamment les propos guerriers du Premier ministre (« état de guerre », « ennemis de l'intérieur » ...) et nombre de médias.

Les conflits, les guerres sur la scène internationale, les crises économiques, sociales, climatiques frappent durement les populations et provoquent des exodes massifs. Cette situation dite « crise des migrants » avec son lot de drames, notamment en méditerranée, aurait dû amener les gouvernements, l'Europe, à créer les conditions d'un accueil respectueux et humain. Au lieu de cela, de nombreux pays ont construit des murs, fermé leurs frontières... En France, la situation n'est pas plus acceptable et la « jungle de Calais » en témoigne jour après jour. Avec la FSU, le SNEP-FSU a porté l'exigence d'un accueil digne des migrants et de la scolarisation de tous les jeunes qui représentent un migrant sur deux.



Cette crise migratoire et les attentats ont conduit à des amalgames et des expressions scandaleuses. La parole raciste, extrémiste, xénophobe s'est libérée. La montée de l'extrémisme en Europe en est le révélateur et la position de partis d'extrême droite aux portes du pouvoir, comme en Autriche, est inquiétante et doit alerter toutes les forces progressistes quant à leurs responsabilités politiques. Le SNEP-FSU participe à la lutte contre l'extrême droite au sein de la FSU qui est engagée dans des collectifs comme, « uni-es contre l'extrême droite » ou « nous ne céderons pas ».

Les débats politiques témoignent d'une certaine perméabilité au discours tenu par l'extrême droite, entretenant la fracture d'une société qui tend à se replier sur elle-même, à avoir peur de l'autre, à le rejeter. Ainsi, après les questions autour d'une potentielle déchéance de nationalité, nombre de candidats à la présidentielle essaient d'imposer une vision d'une « identité » française...

Le sport en question

La candidature de Paris pour les JO de 2024 pose les questions de la place et du rôle du sport en France. Les différents ministères engagent leurs agents à défendre cette candidature, mais quelle est la situation au sein du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports ?

Au ministère des Sports, elle s'est encore dégradée. La réforme territoriale a entraîné des fusions entre services régionaux et départementaux, avec des modèles d'organisation qui diffèrent d'un territoire à l'autre et ne fonctionnent pas. Les CREPS, derniers outils opérationnels du ministère, ont été transférés aux Régions, ce qui fragilise à la fois le pilotage national des formations et la cohérence de la politique du sport de haut niveau. Les ministres en charge du sport, qui n'ont plus la main sur leurs personnels (gérés depuis 2010 par la DRH des ministères sociaux) et doivent composer avec un budget insignifiant (0,07%), assument (presque) leur absence d'ambition pour le sport, se focalisant sur l'accueil de grands événements sportifs en France. C'est le secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales qui est désormais à la manœuvre, en lien avec le ministère des finances. Dans ce contexte, les personnels doivent faire face à de nombreuses attaques sur le statut, le métier et les missions, avec une parodie de dialogue social.

Réunis au sein d'une intersyndicale JS large et représentative, dans laquelle le SNEP-FSU prend toute sa place, les représentants du personnel luttent pour préserver un service public national du sport, s'appuyant sur un réseau JS à reconstruire, avec des personnels exerçant des missions techniques et pédagogiques au service des usagers (individus, clubs, etc). Pour ce faire, le SNEP-FSU s'appuie sur ses 10 propositions pour un sport démocratisé et émancipateur.

Les dernières élections professionnelles suite à l'annulation de celles de 2014, si elles n'ont pas permis d'augmenter l'audience du SNEP-FSU ont toutefois confirmé sa place dans ce secteur.

La candidature de Paris pour les Jeux Olympiques et paralympiques de 2024 ouvre une opportunité pour porter dans le débat public les questions relatives au sport, à ses personnels, mais aussi celles

de l'EPS. Le SNEP-FSU a débattu de ces questions avec le comité de candidature et utilise cette candidature pour faire pression sur les élus, afin de retravailler la question de la place du sport et de sa démocratisation dans la société, dénoncer les multiples dérives du sport de haut niveau... Il devra débattre de sa position sur la candidature de Paris lors d'un prochain conseil délibératif.

Sur le plan de l'école, de l'EPS, du sport scolaire, une situation contrastée

Le début du mandat a vu des avancées significatives rendues possibles par la pression exercée et le travail mené par le SNEP-FSU avec le précédent gouvernement. La publication du décret sport scolaire, a été le résultat d'une bataille de plus de 35 ans. Elle confirme le sport scolaire du second degré comme partie intégrante du service public d'éducation et réinstalle, pour tous les enseignants d'EPS, le forfait AS de trois heures dans leurs services. Ce sont aussi de nouveaux statuts et un nouveau règlement intérieur pour l'UNSS, pour plus de démocratie interne, ainsi que la réintégration des cadres de l'UNSS au sein de l'éducation nationale, dossiers sur lesquels le SNEP-FSU a fortement pesé.

Notre dernier congrès a eu également à se prononcer sur les chantiers métiers qui ont abouti à la réécriture des décrets de 50 sur les ORS et les missions, ce qui a permis, là aussi, des avancées (IMP, visibilité du travail des enseignants, reconnaissances de missions...). Cet ensemble de textes, bien qu'imparfaits a donné lieu à un travail conséquent et à de nombreux débats tant au niveau national que local. Force est de constater que sur ces dossiers comme sur d'autres, les textes réglementaires ne suffisent pas, que les interprétations sont nombreuses et que les services déconcentrés n'ont pas toujours joué le jeu. Les batailles syndicales sont toujours à mener pour faire respecter les droits (y compris nouveaux) des collègues.

De quelques dossiers du SNEP-FSU sur l'École et ses enseignants...

Recrutement EPS, concours / Formation

La réforme de la formation s'est mise en

place dans l'urgence. Le choix de placer le concours au milieu du master a créé de nombreux problèmes. Les conditions de travail et d'études se sont dégradées pour les étudiants, stagiaires et formateurs. Le SNEP-FSU œuvre au sein de la FSU pour faire avancer 3 questions fondamentales : pré-recrutements, qualité du cursus de formation depuis la pré-professionnalisation jusqu'à l'entrée dans le métier et démocratie dans les ESPE.

Pénibilité

Malgré les audiences obtenues au ministère de la fonction publique et à l'éducation nationale, le dossier reste au point mort. Le SNEP-FSU a relancé une large enquête l'an passé (5 000 retours) démontrant que ces questions de «prévention-réparation» sont de plus en plus d'actualité. Le SNEP-FSU doit être reçu de nouveau par le MEN courant novembre...

Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR)

Le SNEP-FSU, conformément à son mandat, était intervenu dans les instances fédérales pour que la FSU signe le protocole d'accord général dans la Fonction Publique sur le PPCR. Sous la pression de la FSU et de ses syndicats sur la base de nos revendications et nos mandats, ce dossier, toujours en discussion à l'heure de l'écriture de ces lignes, a permis dans un premier temps de rompre avec le gel du point d'indice, légèrement revalorisé (1,2% en deux fois), puis une reconstruction de la grille indiciaire avec augmentation du nombre de points d'indice, un parcours garanti par l'accord sur deux grades (classe normale et hors classe) pour tous les enseignants, la construction d'un troisième grade (la classe exceptionnelle) comme nouveau débouché et un système d'évaluation repensé. Si les résultats restent en deçà de nos exigences, les avancées sont significatives pour l'ensemble des enseignants et c'est une première revalorisation structurelle depuis 1989.

Les interpellations incessantes du ministère, les mobilisations depuis des années pour les salaires, les rémunérations, les carrières... ont permis d'ouvrir ce chantier. C'est par la négociation, en portant nos mandats avec des batailles pied à pied de nos représentants, l'information de la profession, la consultation, que nous avons avancé

dans les discussions. Il nous faudra acter tout ce qui peut représenter une avancée pour les collègues et continuer l'action pour faire bouger encore les lignes. Au secteur sport, les discussions s'ouvrent sur la base d'une transposition des grilles de l'EN. C'est un dossier à suivre jusqu'à son aboutissement.

D'une manière générale, sur l'ensemble des questions relevant du « secteur corpo », le SNEP-FSU aura, durant toute cette période, poursuivi son activité sur tous les dossiers concernant la carrière et la mobilité des personnels.



En lien avec les élu-es nationaux ou académiques, il intervient et propose des améliorations pour le mouvement, ou bien l'accès à la hors classe... Les évolutions sur le droit à mutation ont été trop minces et ne permettent pas, pour l'heure, d'avancées significatives. Le suivi de ces dossiers et l'expertise construite par les élu-es permettent au SNEP-FSU de rencontrer un grand nombre de collègues et restent un des ressorts de la syndicalisation.



... Aux dossiers plus spécifiques.

Les contenus

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Le travail nourri et permanent du SNEP-FSU avec le ministère sur ces dossiers a changé de nature à l'arrivée, en 2014, de la nouvelle ministre de l'Éducation nationale. Ainsi, l'important travail entrepris en relation avec le CSP pour l'écriture du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et



de culture, qui avait donné lieu à un consensus, a été en partie mis au panier par la nouvelle ministre et réécrit par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO). Les parties relatives à l'Éducation Physique et Sportive et à l'enseignement des APSA avaient quasiment disparu et il aura fallu de fortes interventions du SNEP-FSU, notamment lors du Conseil Supérieur de l'Éducation, pour que la culture des APSA retrouve une place dans le socle.

Contenus de l'EPS et évaluation (DNB)

Au plan des contenus de l'EPS, les épisodes rocambolesques de la construction des programmes ont été emblématiques de la reprise en main par la DGESCO et l'Inspection Générale EPS du travail mené par le Conseil Supérieur des Programmes dont c'était pourtant la mission. Après un travail d'élaboration au cours duquel le SNEP-FSU a été force de propositions, le CSP a adopté unanimement un projet de programme construit sur un consensus. La campagne de dénigrement médiatique sur le « jargon » utilisé (probablement orchestrée) a offert l'opportunité d'une réécriture complète alors même que la profession, consultée sur le projet initial, l'avait accueilli favorablement. Le projet de programmes d'EPS présenté en CSE était donc nouveau et quasiment vidé de contenus spécifiques. Le SNEP-FSU a alors formulé une demande de report de l'examen de ce projet... demande refusée... Cette situation scandaleuse a poussé le SNEP-FSU, conformément à ses orientations, à engager avec la profession un important travail de conception d'un programme alternatif, en faisant le choix de s'inscrire dans le cadre fixé par le CSP. Ce travail est mené dans un double objectif : offrir à la profession une alternative pour mettre en œuvre une EPS de qualité dans les établissements, peser pour une réécriture des programmes EPS.

La révision des modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet confirme cette analyse d'une mise en périphérie de certaines disciplines comme les arts plastiques, la musique, l'EPS qui ne seront plus évaluées pour elles-mêmes, mais seulement pour ce qu'elles peuvent apporter au collégien dans la maîtrise des domaines du socle et des composantes du domaine de la maîtrise des langages. C'est une EPS sans objectifs spécifiques en termes d'acquisitions dans les APSA, qui se profile. Le SNEP-FSU – et l'ensemble des enseignants d'EPS – ne peuvent l'accepter.

Les secteurs

Ecole primaire – CPD

Suite à la mise en place de la « réforme des rythmes », le SNEP-FSU a organisé des débats avec ses partenaires pour notamment mettre en garde sur les confusions école/hors école et les risques pour l'EPS. Il a organisé un colloque sur l'école primaire, pour la première fois en parte-

riat avec le SNUipp, et nos deux syndicats ont fait des propositions de relance de l'EPS à ce niveau de scolarité. Il a engagé, également avec le SNUipp, un travail avec les CPD sur l'évolution de la réglementation en EPS dans le primaire de façon à obtenir une harmonisation nationale.

Réforme du collège

L'ouverture du dossier collège consécutif à la loi de refondation, aura été un épisode marquant du mépris affiché de la DGESCO pour certaines organisations syndicales (notamment celles de la FSU) et d'un dialogue quasi exclusif avec certaines autres, minoritaires. Pour autant, sur le collège, comme sur la loi travail par exemple, des organisations représentatives d'une majorité des personnels se sont mobilisées et continuent à l'être.

Traitée à la va-vite sans écoute des personnels et de leurs représentants, cette réforme a généré une fronde conséquente. Sur instruction du premier ministre, les décret et arrêté ont été publiés le soir même de la première grosse manifestation. Même si dans un premier temps, le SNEP-FSU a réussi à sauver les horaires disciplinaires de l'EPS (le premier projet ôtait une heure en sixième et une demi-heure sur les niveaux suivants), la philosophie générale de la réforme a été maintenue. Au sein d'une large intersyndicale, faisant l'analyse d'un risque de développement des inégalités (entre collèges, collègues, disciplines, élèves), de l'installation de dispositifs qui n'amélioreraient pas la réussite de tous, le SNEP-FSU s'est mobilisé avec les personnels lors de plusieurs journées d'action, de grèves, à tous les niveaux. Le SNEP-FSU et les syndicats de la FSU concernés ont cherché à dépasser la seule critique des textes ou projets de loi et, en permanence, à mettre en avant des contre-propositions. La réforme collège a été mise en œuvre sous prétexte de lutter contre l'échec scolaire et les inégalités. Si nous partageons cet objectif, les solutions apportées ne nous semblent pas être à même d'y répondre et nous sommes toujours confrontés à un système éducatif fortement inégalitaire.

Des documents d'analyse et des outils d'intervention ont été produits pour contrecarrer l'installation au forceps de cette réforme via des journées de formations obligatoires à base d'injonctions,

vécues par nombre de collègues comme des opérations de « formatage ». Ce dossier n'est pas clos, tant les difficultés dans les établissements sont nombreuses. Le SNEP-FSU et ses alliés devront trouver des voies pour imposer de nécessaires transformations.

Lycées

Dans le même temps des avancées pour la profession sont actées ou en passe de l'être. L'activité syndicale incessante du SNEP-FSU et du SNUEP pour desserrer l'étreinte certificative en lycée professionnel et pour une reconnaissance « à égale dignité » de cette voie, si elle n'a pas complètement abouti - le lycée professionnel restant le parent pauvre du système éducatif - a permis de premières avancées (indemnités, CCF).

La remise à plat de la réforme Chatel dans les lycées n'aura, quant à elle, pas eu lieu malgré les demandes. Seul un simulacre de bilan dont le ministère a dit en ouverture de chantier qu'il n'en ferait rien, a été réalisé sur la base de questionnements biaisés. Le SNEP-FSU y a toutefois pris sa place. Comme il s'agissait de ne pas détricoter une réforme qui, pour beaucoup, présente des similitudes avec celle du collège (AP par exemple), les résultats de ce groupe de travail restent très insatisfaisants...

Enseignement supérieur et recherche

Confronté à l'austérité et à la hausse conséquente des effectifs, l'ESR subit de plein fouet la mise en œuvre de la LRU et des RCE, que le gouvernement a continué. Les moyens pour la rentrée 2016 sont en dessous de ceux de 2009 en euros constants. La dépense par étudiant a diminué. La démocratisation reste en panne. La filière STAPS est un révélateur des difficultés de l'université (moyens insuffisants, effectifs en hausse, tirage au sort). L'ESR connaît une dégradation considérable des conditions d'études pour les étudiants et de travail pour les personnels. Le SNEP-FSU mène une activité syndicale permanente sur chacun de ses secteurs (STAPS, ESPE, SUAPS-GE) et participe à l'intersyndicale de l'ESR. A noter la publication d'une charte sur le développement du sport à l'université qui reprend nombre d'arguments du SNEP-FSU et de propositions que nous avons actés et qui est un point d'appui pour nos luttes et revendications.

Mais la lutte syndicale ne parvient pas à créer un rapport de force suffisant pour inverser les logiques en œuvre et pour un budget à hauteur des enjeux (3 % du PIB).

Côté STAPS

Devant le constat de la baisse continue du pourcentage de filles en STAPS, le SNEP-FSU a créé avec le centre EPS et Société un collectif « Femmes et STAPS », qui, au-delà de l'interpellation du ministère et les institutions, a entamé un travail à long terme pour populariser l'importance de la mixité dans notre métier. Par ailleurs, les STAPS sont confrontés à une insuffisance criante de moyens pour faire face à la demande. Nous avons abondamment critiqué la sélection « non officielle » à l'université : le système de tirage au sort pour entrer est insupportable pour les jeunes peu chanceux et la première année licence devient une gare de triage. Tout cela, au détriment de la qualité des études qui n'a plus les moyens de ses ambitions. Nous sommes intervenus, à de nombreuses reprises auprès du ministère. Sans succès jusqu'à présent.

Secteur « action juridique »

Traduisant une dégradation des relations avec l'administration (non-respect voire contestation de la réglementation, interprétation restrictive voire détournée des textes en vigueur, duperie) et une augmentation inquiétante des conflits au sein des établissements, des mises en cause inacceptables et des agressions de collègues, l'activité de secteur Action juridique du SNEP-FSU n'a cessé de croître au cours des 4 dernières années.

Dimension de l'activité syndicale qu'elle prolonge et sur laquelle elle s'appuie, l'action juridique apparaît comme nécessaire à la défense des personnels pour faire respecter leurs droits et leur profes-

sionnalité. Pour la seule année scolaire 2015/2016, quelque 250 collègues ont sollicité le secteur Action juridique du SNEP-FSU et plus de 50 recours devant les Tribunaux Administratifs ont été déposés, la plupart avec l'aide et la prise en charge par les avocats du syndicat.

Une fin de quinquennat complexifiée

La fin de la période a connu une accélération de calendrier pour finaliser l'ensemble des réformes voulues par le gouvernement. La mobilisation du SNEP-FSU sur l'ensemble des chantiers ouverts par celui-ci (Réforme collège, programmes, DNB, PPCR, bilan lycée, voie professionnelle...) et les dossiers spécifiques SNEP-FSU (pénibilité, recrutement, mouvements, supérieur, sport, formation initiale et continue...) a mis sous pression l'ensemble de l'appareil militant du syndicat.

Il est à noter que nous avons dû faire face à un changement dans le mode de gouvernance, avec des contacts moins fréquents et un rôle de plus en plus prégnant des « communicants » de la Ministre de l'EN. A chaque événement social, social, l'école comme le sport ont été mis en demeure d'apporter des réponses et de nombreux dispositifs se sont empilés. Les priorités fixées à l'école se sont accumulées (« vivre ensemble », santé, laïcité, sécurité, repérage des jeunes en voie de radicalisation...), rendant de plus en plus illisible un projet d'école et la fonction de cette dernière. Comme la société tout entière, les enseignants d'EPS et l'ensemble de la communauté éducative sont en perte de repères et de plus en plus soumis à des injonctions contradictoires, en fonction des priorités repérées à chaque niveau des hiérarchies intermédiaires.

Le SNEP-FSU à l'international

Face au coût financier et au manque de disponibilité militante pour investir l'International de l'Education et la CSEE, le conseil délibératif du SNEP-FSU a fait le choix de ne pas renouveler son engagement et de se recentrer sur les problématiques EPS en Europe. La place que le SNEP-FSU a prise dans cette activité internationale et ses instances, permet une valorisation de notre discipline et de faire entendre notre conception de l'EPS. Cette activité se décline à deux niveaux : un engagement dans les structures et associations qui parlent et travaillent sur l'EPS (EUPEA, AISEP, FIEP...). Le SNEP-FSU y a œuvré pour faire vivre une concep-





tion de l'éducation physique centrée sur la culture des APSA. Ces participations ont permis d'augmenter son audience et sa visibilité dans les associations Européennes qui travaillent sur l'EPS, notamment en intégrant le bureau d'EUPEA et en participant à des colloques où notre regard singulier est apprécié.

Notre implication à l'international est aussi une caisse de résonance pour les problèmes que nous rencontrons en France, notamment sur les programmes ou sur le DNB. Nos partenaires Européens se sont engagés avec nous dans ces combats et ont signé les appels ou écrit des courriers à destination de la ministre.

Une orientation et un syndicalisme porteurs de commun

Les élections professionnelles de 2014 ont vu une légère hausse de participation par rapport à 2011 et du nombre de voix pour le SNEP-FSU. Avec 81,9% des voix, il est conforté comme l'organisation la plus largement représentative sur notre secteur.

Alors que la tendance est malheureusement plutôt à une baisse de la syndicalisation des salariés dans notre pays, le SNEP-FSU se maintient et dépasse les 10 000 syndiqués. Il en est renforcé et encouragé dans le travail qu'il accomplit au quotidien

Au sein de la FSU, sa place et son travail sont reconnus et son implication est constante. Deux élus au sein du secrétariat national fédéral, des membres actifs au sein des secteurs « organisation », formation, éducation, alternatives économiques, service public, personnels, retraités, le secteur femmes... Le SNEP-FSU a participé activement aux mobilisations sur les questions générales pour une transformation sociale progressiste, la défense des libertés, les protections sociales, la santé, la formation, l'emploi, les salaires. Il s'est ainsi engagé dans les luttes pour la revalorisation des pensions et le pouvoir d'achat des retraités, pour les salaires dans la fonction publique, contre la loi travail et pour de nouveaux droits, pour un autre budget et des recrutements à hauteur des besoins dans l'ESR, dans le sport, contre la précarité et pour un plan de résorption de celle-ci dans la fonction publique, pour une vraie transition énergétique lors de la COP 21...

Le SNEP-FSU a également été un élément moteur dans le dernier congrès de la FSU avec des rédacteurs dans chaque thème, et des rapporteurs. Il a participé au travail d'amendements dans chacun des textes

Dans son secteur, il s'est mobilisé contre la réforme du collège, pour la réécriture des programmes, pour une prise en compte spécifique de l'EPS au DNB.

C'est dans une démarche participative et de luttes multiples que s'inscrit l'action du SNEP-FSU. Une orientation dans laquelle les revendications se construisent avec et pour les personnels. Parce qu'il ne suffit pas de contester pour obtenir des avancées, le SNEP-FSU veut proposer un syndicalisme de luttes, dans lequel la construction d'alternatives prend une place prépondérante pour donner espoir dans un avenir meilleur. Ce fonctionnement démocratique du SNEP-FSU est recherché à tous les niveaux et fonde son orientation.

Ainsi, au-delà de la contestation légitime de programmes vidés de contenus spécifiques, le SNEP-FSU s'est lancé dans une écriture de programmes alternatifs. C'est appuyé sur de nombreuses publications (site, bulletins, mails) visant à informer et former, sur des pétitions pour contester puis sur la rencontre de milliers de collègues au cours des stages, des congrès exceptionnels, que se sont construites les propositions débattues dans les instances, avant d'être retournées vers la profession. Ces allers-retours, avec l'appui réflexif du centre EPS et société, pour partager informations, propositions et construire ensemble les revendications, sont la marque de fabrique de notre orientation. Elle se décline sur le DNB, les programmes, mais aussi sur le PPCR avec le lancement d'une enquête sur l'évaluation ou sur le dossier « pénibilité ».

Sur le dossier collègues, le SNEP-FSU et le SNES ne se sont pas contentés d'analyser et de contester le projet de réforme. Ils ont cherché à mettre en avant des propositions alternatives, les ont rendues publiques. Mais l'arc syndical large et les différences de positionnement des uns et des autres n'ont pas permis de donner toute la lisibilité nécessaire à nos propositions. Ceci a été accentué par le refus de la ministre de recevoir les organisations contestant sa réforme et de mener le débat avec elles sur des alternatives possibles.



Dans ses secteurs spécifiques (sup, sport, agriculture), le SNEP-FSU s'efforce d'impliquer les collègues par une structuration en réseau, des réunions nationales ou décentralisées, de liens d'informations (fils d'info, publications). De même, pour les retraités, avec un travail régulier et approfondi d'un collectif retraités au SNEP-FSU, la publication d'un bulletin SNEP-FSU retraités et la participation au collectif fédéral et à la FGR.

Informer, débattre, créer le rapport de force, proposer, renégocier avec les décideurs, nécessite une mobilisation importante. Si les équipes nationales sont fortement investies, sans des équipes départementales et académiques structurées, pugnaces et dynamiques, rien ne serait possible. La formation syndicale très riche et diversifiée que nous proposons (plus de 220 stages et plus de 5 000 collègues rencontrés dans l'année 2015-2016), participe de l'information, du partage et de la construction du rapport de force. Elle vise dans le même temps à dynamiser encore notre syndicat, en travaillant notamment aux renouvellements des militant-es.

Des renouvellements dans certaines structures ont eu lieu et les dynamiques enclenchées au plan des territoires permettent d'engranger des acquis et des victoires à populariser. La réforme territoriale, la création des grandes régions et les mutualisations qui s'ensuivent, impacteront les fonctionnements locaux, les lieux et instances de décisions, en fonction des différentes configurations. Il nous faudra adapter nos outils. ■